

Conditions de travail

Formation professionnelle

Conditions de travail

Droits du travail

Salaires

Droits du

Congés

Protection sociale

Congés

Convention collective

Convention



Libres ensemble

BANQUES
ASSURANCES

**Bonne Année à tous les salarié(e)s d'agents généraux :
vœux de santé et réussite privée et professionnelle**

En juillet 2013, vous nous avez élu-e-s pour représenter vos intérêts dans les négociations de branche avec vos représentants patronaux de l'Agéa (Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance).

Mais qui êtes-vous ? Vous êtes 23970 salariés dont 92,4% sont en CDI et en majorité des femmes pour 78,3 % - A 54%, vous avez plus de 40 ans.

Les agences sont au nombre de 10 796 ce qui fait une moyenne de 2,2 salariés (28,8% des agences sont sans salariés)

Notre délégation est active et vous trouverez à l'intérieur du présent dépliant le bilan de nos actions.



Vos représentants
Assurances & Agéa



Gilles Desseigne
Secrétaire général
Banques & Assurances



Michel Rizzo
Secrétaire adjoint
Assurances



François Blanchecotte



Marie Laure Marchand



Faits majeurs sur la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi

Dispositif Cap compétence avec l'organisme AF2A

= > L'UNSA reste vigilante au :

- développement des offres de formations afin de maintenir l'employabilité des personnels d'agences sur les compétences relationnelles, techniques et commerciales,
- déploiement d'un équilibre pédagogique entre présentiel et classe virtuelle.

La réforme de la formation professionnelle CPF

- L'UNSA veille au respect de l'application du Compte Personnel de Formation. Le CPF, nouveau droit, permet de suivre une action de formation qualifiante ou certifiante conforme à vos aspirations de parcours professionnel et qui offre des débouchés en termes d'emploi. Le CPF a pour objet de donner à chacun les moyens d'évoluer professionnellement et de sécuriser son parcours professionnel. Chaque salarié doit avoir créé depuis le 01/01/2015 son compte sur le site :

www.moncompteformation.gouv.fr

Entretien professionnel

L'entretien professionnel, à réaliser avant le 31/03/2016, est distinct de l'entretien mi année ou de celui de la fixation d'objectifs, il porte sur :

- l'évolution prévisible du métier exercé par le salarié,
- les souhaits émis par le salarié quant à son évolution professionnelle,
- les compétences développées depuis le dernier entretien et celles à développer dans les deux ans à venir,
- les souhaits d'utilisation du Compte Personnel de formation.

Les besoins ainsi identifiés et analysés font l'objet, de propositions de mesures d'accompagnement, notamment d'actions de formation à inscrire dans le cadre du plan de formation, du Compte Personnel de Formation ou de la période de professionnalisation.

L'entretien professionnel a lieu tous les deux ans. Tous les six ans, il fait l'objet d'un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié.

Faits majeurs Commission Paritaire Nationale Sociale

Contrat responsable pour la complémentaire santé collective

La délégation patronale a refusé la généralisation de la complémentaire santé dans la branche aussi nous avons négocié une recommandation pour conforter un niveau de garanties socle et une répartition des cotisations employeur/salarié.

L'UNSA déplore le niveau de base peu élevé fixé par décret pour une complémentaire : autour du ticket modérateur - et sans précision sur le dentaire.

Chaque agence conserve le choix de contracter cette complémentaire au bénéfice de son personnel : qu'en est-il pour vous ?

NB : à l'occasion de la réflexion sur la complémentaire santé, l'UNSA a lancé également l'idée d'une protection du personnel des agences sur la dépendance. Nous espérons une négociation pour 2016

Salaires : l'UNSA a signé l'accord

L'UNSA a entendu les contraintes de l'Agéa, centrées sur la généralisation de la complémentaire Santé et une concurrence accrue du secteur bancaire

Compte tenu de cette situation tendue et de l'engagement d'étudier des actions sociales (œuvres sociales, tickets restaurant, bons d'achat...) pour 2016, l'UNSA a décidé de signer cet accord, qui augmente vos salaires de 0,7%.

Temps de travail

L'idée majeure, défendue par l'UNSA, est le partage des responsabilités employeur/salarié pour respecter la charge de travail, la qualité de vie au travail, la veille du juste équilibre vie privée/vie professionnelle, et ce afin d'anticiper tout problème de stress.

Vous êtes intéressé(e) par un thème, un sujet d'actualité

Vous avez une question, une suggestion, une demande d'intervention :

plus d'hésitations contactez nous !

**François vous attend sur LINKEDIN,
Marie Laure sur son courriel :
banques-assurances.unsa.org**

**La Fédération reste à vous lire sur l'adresse courriel : bque-ass@unsa.org
ou vous entendre au**

**Tél : 01 48 18 88 22
Retrouvez notre actualité sur le site :
banques-assurances.unsa.org**

Libres ensemble



BANQUES
ASSURANCES

LA MARQUE AUTONOME

Votez et faites voter

Votez et faites voter UNSA

Information professionnelle

Travail

Salaires

Conditions de travail

Formation professionnelle

Salaires

Droits du travail

Protection sociale

Congés

Protection sociale

Convention collective

Convention collective



BANQUES
ASSURANCES

Libres ensemble

**Salarié-e d'une agence
générale d'assurance :**
**je veux un syndicat
moderne et utile**
**je veux un syndicat
qui me renseigne**
**je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!**

Environ 5 millions de salarié-e-s exercent leur activité professionnelle dans des entreprises qui comptent moins de 11 salarié-e-s.

■ Les entreprises de moins de 11 salarié-e-s sont des Très Petites Entreprises.

■ Les TPE contribuent pour 9 % au produit intérieur brut national.

■ La France compte 2,1 millions de TPE.

■ *À l'UNSA, on veut que les salarié-e-s des TPE soient des salarié-e-s à part entière !*

Si vous souhaitez nous soutenir et nous rejoindre, vous trouverez le bulletin d'adhésion sur notre site :

banques-assurances.unsa.org

TPE*
Très Petites Entreprises
**Salarié-e-s
à part entière !**



BANQUES
ASSURANCES